

Sur 76 lieux et associations musicales



Musique et Eveil culturel pour les personnes en Situation de Handicap

52

Accueillent

24

N'accueillent pas

255

Personnes accueillies

24

Sont accessibles



MUSIQUE ET HANDICAP

ETAT DES LIEUX 2006 - 2007

L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
DANS LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT ET DE PRATIQUE
MUSICALE DU VAL D'OISE

SOMMAIRE

Edito.....	3
Gros plan sur l'ENM d'Argenteuil.....	4

Chiffres clés

Les lieux musicaux accueillent.....	6
Ceux qui n'ont jamais accueilli.....	7
L'accessibilité.....	8
Les personnes en situation de handicap.....	9
Bilan et perspectives.....	12

Portrait.....	14
---------------	----

Annexes

Le contexte législatif.....	15
Fiche des ateliers.....	16
Fiche accessibilité.....	17
Fiche contact.....	18

METHODOLOGIE

Le document ayant servi de référence pour cette étude est le guide 2004-2005 édité par l'ADIAM 95. Celui-ci recense, entre autres, l'ensemble des établissements d'enseignement et de pratique musicale du Val d'Oise interrogés dans le cadre de cet état des lieux.

76 établissements d'enseignement et de pratique musicale ont été enquêtés par l'association MESH sur la période d'avril à juin 2007. Ce panel comprend quatre types de structures dont :

- 11 écoles agréées (dont un CRR et une ENM)
- 21 écoles municipales
- 21 écoles associatives
- 14 structures pluridisciplinaires (MLC, MJC...)
- 9 associations de pratique amateur (chorales, harmonies...).

Toutes les structures ainsi contactées ont accepté de répondre au questionnaire d'enquête. Pour ce faire, deux membres de l'équipe MESH ont été missionnés :

- Catherine CRESPI, Responsable du Réseau départemental Musique et Handicap
- Violaine MAGNIEN, Chargée de communication et des projets hors département

L'association MESH tient à remercier les responsables d'établissements et d'associations, les chefs de chœurs et d'orchestre et toutes les autres personnes qui ont accepté de répondre à cette enquête, par téléphone ou en entretien sur place.

Précision : Aucune information nominative recueillie lors des passations de questionnaires ne sera divulguée dans le cadre de cette étude. Les résultats ci présents sont donc présentés dans un contexte global et anonyme.

EDITO

Comme chaque année depuis plus de cinq ans, l'association MESH vous fait part des résultats de son état des lieux départemental Musique et Handicap. Mais à quoi sert-il ?

C'est bien la question qu'il fallait se poser.

Initialement, l'enquête MESH fut destinée à **réaliser un constat de l'existant** en terme d'accueil des publics en situation de handicap au sein des écoles de musiques et conservatoires du Val d'Oise. Cette première évaluation fut aussi l'occasion pour nous de **prendre contact avec les directeurs d'établissements** musicaux du département.

Relais des personnes en situation de handicap et des professionnels des secteurs musicaux et sociaux, MESH est amenée à informer, conseiller, orienter et accompagner différents publics (enseignants, personnes handicapées, éducateurs, élus...). L'état des lieux permet ainsi tout à la fois de **nourrir nos propres services, de suivre le parcours des personnes orientées et formées mais aussi de réaliser l'évaluation de nos propres actions.**

**Aujourd'hui, l'état des lieux se veut de plus en plus ouvert et complet.
Bref, de plus en plus UTILE.**

C'est dans cette optique que nous avons choisi d'ouvrir l'enquête aux établissements pluridisciplinaires. C'est aussi pour cela et pour répondre à une forte demande que nous nous sommes penchés cette année sur les pratiques musicales amateurs.

L'état des lieux qui vous est ici présenté dresse donc un portrait de l'accueil des publics en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratique musicale du Val d'Oise. Vous y trouverez certes les résultats chiffrés de cette année, mais aussi de nombreuses autres informations telles que le contexte législatif en rapport, des fiches pratiques et des témoignages.

Afin que cette étude serve au plus grand nombre, nous vous invitons à la diffuser ou bien à la mettre à disposition de vos propres personnels et publics.

L'association MESH.

GROS PLAN SUR L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET DE DANSE D'ARGENTEUIL

L'Ecole Nationale de Musique et de Danse (E.N.M.D.) est un établissement d'enseignement artistique spécialisé contrôlé par l'Etat. L'ENMD rayonne ainsi sur tout le département.

La première rencontre avec Béatrice Maffei, directrice adjointe de l'établissement, fut à l'origine d'une suite de rencontres à tiroirs, riches d'initiatives relatives à la question de la pratique artistique pour les personnes en situation de handicap.

Si Bach avait fait du sax'...

Pour une majorité de personnes, faire de la musique nécessite forcément une bonne audition. Or jouer d'un instrument en étant malentendant voire sourd est tout à fait possible. Tout est affaire d'adaptation.

L'ENMD d'Argenteuil accueille 1385 élèves dont 1132 en musique. Parmi eux, Pascal Roswog, la quarantaine, suit des cours de saxophone depuis le mois de janvier.

Il avait passé les dix dernières années à chercher en vain à faire de la musique. « Depuis mon enfance, je suis un fan de musique. Il y a de nombreux musiciens dans ma famille et j'ai toujours eu l'envie d'apprendre » confie-t-il.

Seulement voilà, Monsieur Roswog est malentendant. Il vit avec une perte d'audition de 80%.

Chaque année, il assiste aux concerts de l'école ou est inscrite sa fille, demandant au professeur de musique de le renseigner au sujet des adaptations existantes pour l'apprentissage musical. Chaque année, la même réponse lui est faite : « *Aucune*. Il me soutenait que je ne pouvais pas faire de musique parce que *je n'avais pas d'oreille*. Les gens ne cherchent pas à comprendre ; c'est comme la COTOREP qui m'a refusé le financement des mes appareils auditifs sous prétexte que je n'en avais pas besoin étant à l'époque chômeur... ». La logique administrative laisse souvent perplexe...

Finalement embauché chez Dassault via une association d'aide à l'emploi, dans le cadre de la charte emploi/ handicap, Pascal s'accroche à son idée et prend contact avec le groupe musical de son Comité d'Entreprise. « C'est en discutant avec eux que j'ai connu l'existence de MESH. ».

S'en suit, avec l'association, une orientation en fonction de ses préférences instrumentales et de ses contingences matérielles.

Après une négociation avec l'administration de l'ENMD, Pascal démarre des cours de saxophone sans formation musicale ni examens. « Je voulais d'abord apprendre pour me faire plaisir. A mon âge, je ne suis plus dans une logique d'évaluation. J'ai juste voulu prouver que j'étais aussi capable que les autres. »

Un bon feeling s'installe avec le professeur mais tous les deux tâtonnent pour trouver la meilleure technique : « J'ai commencé les cours sans appareillage mais je n'entendais pas le détail du son. Le problème c'est qu'en amplifiant synthétiquement mon audition, c'était trop fort. »

En mars, Pascal est obligé de faire une pause. « J'avais des acouphènes terribles, non pas à cause du saxo' mais plus par rapport au bruit des machines dans mon travail : maux de tête, vertiges, vomissements. Mon médecin a mis le holà. J'ai dû m'arrêter. Mais je veux reprendre quand ça ira mieux. La musique m'a remis d'aplomb, depuis le temps qu'on me dit *non c'est pas possible*... Le monde bouge et les choses changent. Quand je vois les nouvelles lois, je me dis qu'on va vers un mieux. »

Je suis donc je danse

Oui, d'accord, MESH c'est la musique, mais quand des propositions pédagogiques pertinentes s'offrent à vous, pourquoi se priver ? Et puis nier le corps dans l'apprentissage musical, c'est isoler deux pratiques qui savent dialoguer.

L'ENM d'Argenteuil propose depuis un an les ateliers Claridanse et Mirlidanse, où éveil musical et expressions corporelles se côtoient en bons amis. Destinés à tous les enfants, ces cours rassemblent tant les valides que des enfants dont la situation de handicap est encore mal définie.

« On constate que les enfants qui sont passés par ce système apprennent plus vite et ont une grande qualité d'écoute. » explique Mme Maffei.

Lyane Lamourelle fait aussi partie du projet en tant que professeur de danse. Elle a aussi cette expérience de vie qui fait que le handicap ne lui fait pas peur.

Du coup, lorsque l'Institut médico éducatif et pédagogique des Côteaux d'Argenteuil s'est tourné vers l'ENM, la jeune femme a pris en main un atelier d'initiation à la danse contemporaine avec cinq jeunes en situation de handicap mental.

« Cette notion d'initiation est importante. Ça n'est plus de l'éveil lorsqu'on sait que ces jeunes sont dans un cadre pré-professionnel. »

En effet, à notre connaissance, l'IMP les Côteaux est l'unique institut de préparation à la vie active qui propose une filière Arts de la Scène. « Il est sûr que j'ai un certain degré d'exigence avec eux. Je travaille en fonction de leurs capacités physiques en allant puiser en chacun leur spécificité : leur handicap donne une couleur particulière et originale à leur gestuelle. Les mouvements qu'ils proposent sont constitutifs de leur personnalité et j'aime travailler à partir de ce matériau.»

Comme en musique, Lyane travaille sur le rythme et la coordination proposant une chorégraphie simple mais basée sur une écoute mutuelle. « Si certains d'entre eux comme Alexandre sont dans le lien, d'autres comme Sofian sont plus dans leur monde.

Je leur demande de rester connecté avec le groupe et c'est parfois difficile. Mais Sofian, par exemple, est un être poétique à lui tout seul. »

Sofian est constamment perdu dans un débit de phrases chaotiques mais sait comme personne prendre possession de l'espace sous la consigne.

Alexandre, fils de comédiens, a été orienté par ses parents à l'IMP afin de le préparer aux arts de la scène. « Sofian, Alexandre et tous les autres me ramènent aux fondements de la danse. La matière qu'on produit en séance, on la construit ensemble. », s'enthousiasme l'enseignante.

« Mais je dois toujours me rappeler qu'ils ont un cursus de trois ans avec des objectifs. Nous sommes aujourd'hui à la fin de la première année et il reste du travail. »

Sûr qu'ils sauront mouillés le maillot.

V.M

52

lieux d'enseignement et de pratique musicale sur les 76 interrogés ont ouvert leurs portes à une ou plusieurs personnes en situation de handicap durant l'année scolaire 2006-2007.

Ce chiffre marque¹ une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente, de 20% par rapports aux résultats de 2004-2005 et de 30% par rapport à ceux de 2003-2004.

➤ Répartition de l'accueil par type de structure

Type de structure	Nombre d'écoles par type	Nombre d'écoles ayant un accueil	%
Agréée	11	10	91%
Municipale	21	19	90%
Associative	21	10	48%
Pluridisciplinaire	14	8	57%
Pratique amateur	9	5	55%
TOTAL	76	52	69%

Passées de 12 l'an dernier à 19 cette année, le nombre de structures municipales accueillant un public handicapé a remarquablement augmenté.

La proximité, la souplesse de fonctionnement et la diversité des enseignements sont les principaux critères énoncés par les personnes handicapées dans leur recherche d'une pratique musicale adaptée. Les structures agréées et municipales semblent pouvoir davantage correspondre à ces demandes.

➤ Les formules et le cadre d'accueil

- 10% des écoles en question accueillent leurs élèves handicapés dans le cadre de cours individuels uniquement, 36% dans le cadre de cours collectifs uniquement et **54% dans les deux cadres.**

- **46% des établissements déclarent accueillir les élèves en situation de handicap au sein de leurs cursus**, 19% en dehors des cursus programmés et 35% dans les deux cadres.

Enfin, 6 de ces établissements accueillent une partie ou l'intégralité de leur public handicapé dans le cadre d'ateliers de pratique musicale adaptée coordonnés et encadrés par l'association MESH. 67 personnes en situation de handicap y participent.

¹ Ces pourcentages sont obtenus au prorata du nombre de structures enquêtées chaque année.



lieux d'enseignement et de pratique musicale déclarent ne pas avoir accueilli de personnes handicapées durant l'année 2006-2007.

➤ **16 de ces structures ont accueilli par le passé.**

Dans 64% des cas, les raisons évoquées font référence à la situation ou à l'évolution de la situation personnelle de l'élève handicapé. Les problématiques familiales, financières, liées à la santé, au transport et au logement sont récurrentes dans la vie de la personne handicapée pour qui le quotidien peut paraître très contraignant et peu épanouissant.

➤ **8 structures déclarent ne jamais avoir eu d'élèves en situation de handicap. La raison unanimement évoquée reste « l'absence de demandes ».**

Sur le terrain, l'association MESH ne s'étonne pas de ce constat. Les prénotions véhiculées sur les deux champs en question, à savoir le handicap et l'apprentissage musical en « conservatoire » sont en cause dans la méconnaissance et l'incompréhension de chacune des parties. Pour lutter contre cette situation, un certain nombre d'établissements musicaux réfléchissent à leur manière d'informer et d'accueillir les publics en situation de handicap.

- 13% des structures interrogées disent disposer d'une communication à destination des publics en situation de handicap.
- 28% ont intégré une mention relative à « l'accueil des personnes handicapées » dans leur projet d'établissement.
- Sur les 55 établissements ayant un tarif d'inscription différencié selon la zone d'habitation, 22% annoncent pouvoir faire appliquer directement le « droit à la compensation² » au sein de leur politique tarifaire et 56% disent pouvoir faire étudier la demande au cas par cas avec le ou les responsables de l'institution (municipalité, conseil d'administration...).

Enfin plusieurs initiatives en direction des établissements spécialisés voisins ont été réalisées afin de mettre en place un partenariat unissant l'établissement musical aux résidents handicapés concernés.

² C.f page 15 sur la législation.

24

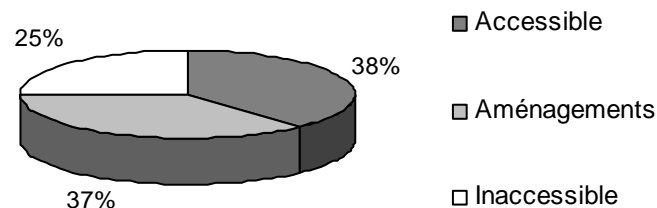
Structures sur 76 déclarent être intégralement accessibles³ aux personnes à mobilité réduite, 26 disent disposer d'aménagements suffisants à l'accueil d'un public invalide et 26 sont inaccessibles à ce même public.

En France, il n'est pas rare que les écoles de musique et conservatoires soient logés dans d'anciennes maisons bourgeoises ou bâtiments protégés au titre de monument historique. D'une part, ces habitations n'ont pas forcément été construites pour recevoir un public nombreux et des activités musicales. D'autre part, il est bien plus compliqué d'y effectuer des travaux de rénovation ou de mise aux normes.

Les structures associatives, n'ayant que peu de moyens, occupent elle aussi bien souvent des locaux prêtés par la municipalité. D'une année sur l'autre, ceux-ci peuvent changer ou être mis à disposition d'autres associations. L'accueil du public se fait donc dans une certaine précarité.

Cependant, la loi prévoit la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics avant l'an 2015. Sur les 52 structures n'étant pas du tout ou pas intégralement accessibles aux personnes à mobilité réduite, 15 prévoient leur remise aux normes avant 2010.

➤ Répartition de l'accueil selon accessibilité



A travers ce graphique, nous pouvons constater que l'inaccessibilité ne constitue pas un obstacle à l'accueil de publics handicapés. Certaines situations de handicap comme la déficience mentale, verbale, auditive ou les troubles psychiques ne nécessitent pas d'aménagements conséquents des locaux. A l'inverse, l'accueil des personnes atteintes de handicaps moteurs ou visuels requiert l'aménagement voire la mise aux normes des lieux.

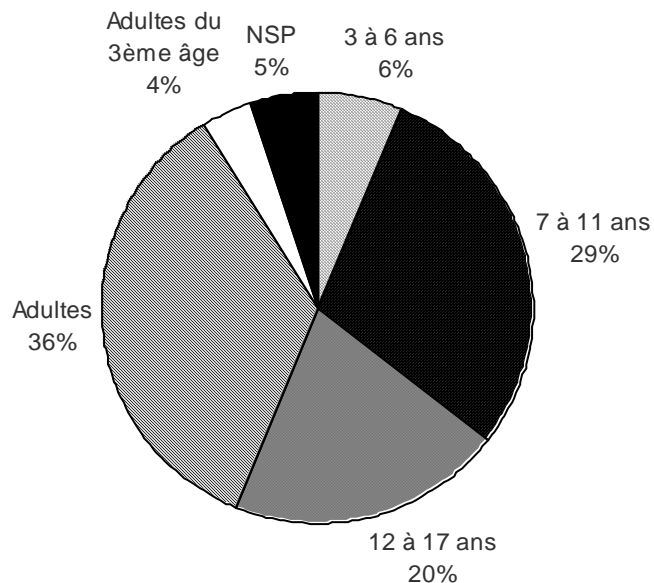
Cependant et au vu des missions que se donnent ces institutions publiques ou associatives concernant l'accès de tous à la vie culturelle et sociale, la mise aux normes intégrale des bâtiments s'avère incontournable et est utile à différents publics (handicapés, malades, accidentés temporaires, âgés ou en bas âge...).

³ La norme d'accessibilité ici prise en compte est gouvernementale. Elle est régie par trois notions que sont les faits d'accéder, d'entrer et de circuler dans le bâtiment.

255

Personnes⁴ handicapées ont intégré un lieu d'enseignement ou de pratique musicale durant l'année scolaire 2006/2007 pour y pratiquer la musique régulièrement.

➤ L'âge des élèves en situation de handicap



Nous avons pu recenser l'âge de 242 personnes handicapées sur un total de 255 :

Au regard de ce panel, **59% des inscrits sont mineurs et 41% majeurs**. Les adultes de moins de 60 ans sont cette année largement représentés et passent devant la catégorie généralement en tête : les 7-11 ans.

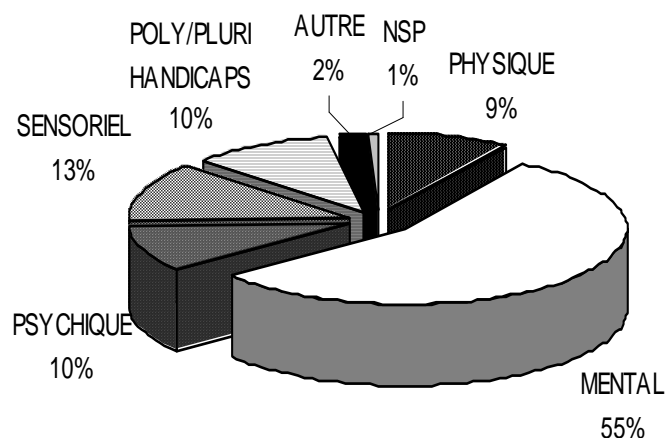
Plusieurs structures ont en effet décidé de garder ou d'ouvrir leurs enseignements et ateliers aux adultes.

Ce mouvement va de pair avec la création d'enseignements hors cursus, permettant aux adultes valides et handicapés de suivre une pratique musicale adaptée à leur mode de vie, ambitions et capacités.

Pour autant, les jeunes publics restent majoritaires, à l'image de l'ensemble du public des écoles de musiques et conservatoires.

⁴ Ce chiffre est obtenu au regard des déclarations faites par les interlocuteurs lors de la passation. MESH ne prend en compte que les élèves ayant une pratique en lien direct avec l'établissement d'enseignement musical.

➤ Les handicaps représentés



Sur les 253 élèves dont le handicap a pu être identifié :

Nous notons comme chaque année une **prédominance de personnes déficientes mentales avec 55%** des cas.

Nous devons ajouter que la déficience mentale est la situation de handicap la plus courante en France. Les personnes atteintes de handicaps mentaux sont de plus en plus et de mieux en mieux intégrées à la vie sociale et culturelle.

Toutefois, **les craintes au sujet de ces types de handicaps sont encore très présentes**. Par manque d'information ou de formations, certaines structures préfèrent ne pas les accueillir.

Il est important de souligner l'augmentation du nombre d'élèves présentant une déficience sensorielle. Les personnes malvoyantes ou aveugles ont depuis longtemps intégré avec succès le milieu musical. Mais cette année nous comptons un nombre important d'inscrits sourds ou malentendants.

Il n'est pas rare que le handicap ne soit pas annoncé par les parents ou la personne elle-même au directeur d'établissement ou à l'enseignant. Bien que la démarche ne soit pas évidente, elle est nécessaire à la connaissance de l'élève et à l'adaptation des conditions physiques et pédagogiques d'enseignement.

➤ Les pratiques et parcours musicaux

21 pratiques musicales ont été inventoriées allant de la formation musicale au violon, en passant par la harpe, le saxophone, le piano, la Musique Assistée par Ordinateur, le chant ou l'ensemble instrumental.

L'éveil musical : 40%
Les percussions : 14%
Les cordes frappées : 11%
La formation musicale : 11%
Les cordes frottées : 6%
Le chant choral : 5%
Les vents : 4%
Le chant : 4%
La musicothérapie : 4%
L'ensemble instrumental : 1,5%
La MAO : 0,5%

De par ses objectifs (**la découverte musicale et instrumentale**) et son fonctionnement (**collectif et souple**), l'éveil musical demeure la pratique musicale la plus appréciée et adaptée aux enfants en situation de handicaps. Elle permet à l'élève débutant de découvrir le cadre de l'apprentissage et de la pratique musicale à son rythme, dans des conditions agréables (petits groupes d'enfants).

La pratique des instruments percussifs est très souvent proposée mais aussi choisie par les personnes en situation de handicap mental. Elle répond souvent au besoin de **pratiquer collectivement un instrument plus simple à aborder** dans un premier temps.

➤ Les formules

Sur les 255 inscrits recensés, **70% sont en cours collectifs, 18% en cours individuels et 12% cumulent les deux formules.** La plupart des personnes cumulant les deux formules le font dans le cadre du cursus « ordinaire » composé d'une pratique instrumentale individuelle et d'un cours de formation musicale collectif.

Nous n'avons l'an dernier noté que 2% de personnes suivant à la fois un cours collectif et un cours individuel. Cette augmentation est positive. Elle indique que certaines personnes ont choisit de compléter et d'approfondir leur apprentissage musical et que l'établissement qui les accueille leur a ouvert les portes d'une deuxième pratique.

➤ Le cadre d'accueil

La plupart du temps, la personne handicapée formule individuellement sa demande et le lieu musical y répond (**directement ou avec une médiation de l'association MESH**). Mais il arrive aussi que la démarche soit institutionnelle. Cette démarche répond généralement à un projet spécifique d'accueil des publics handicapés ou d'ouverture aux activités musicales. Les résultats de cette année indiquent que la majorité des lieux musicaux accueillent dans un cadre ordinaire.

Notons enfin que 60% des inscrits sont accueillis hors cursus mais que 71% des écoles accueillent les publics en situation de handicap au sein des cursus ordinairement proposés.

Bilan et perspectives

L'état des lieux départemental Musique et Handicap 2006-2007 dresse un constat à la fois positif et stable de l'accueil des publics en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratique musicale.

Que doit-on retenir ?

➤ **Le nombre de structures musicales accueillant un public en situation de handicap a considérablement augmenté**

Bien qu'étant amené à se stabiliser, ce chiffre est en augmentation constante depuis plusieurs années. La prise en compte générale des notions « d'intégration de la personne handicapée » et « d'accessibilité » permet aux structures de se sentir davantage soutenues. Beaucoup d'entre elles se sentent aussi rassurées par la présence d'une association relais telle que MESH. D'autres ont reçues pour la première fois une demande de pratique musicale et y ont répondu tout naturellement. *Notons enfin que 90% des écoles municipales accueillent cette année contre 57% l'an passé.*

➤ **Les huit structures n'ayant jamais accueilli d'élèves handicapés évoquent « l'absence de demandes »**

Il est encore bien compliqué de connaître les raisons de cette « absence » de demandes de pratique musicale. Le manque d'information concernant le rôle et le fonctionnement des établissements d'enseignement musical, le cloisonnement des publics en situation de handicap et les idées préconçues véhiculées autour des termes « conservatoire » et « handicap » sont peut être en cause. Le seul moyen de le savoir étant de communiquer auprès des publics concernés, ne serait-ce que pour informer ces derniers qu'ils peuvent avoir accès à une pratique musicale à proximité de leur lieux d'habitation. *MESH contribue à cette médiation mais une communication locale est également très efficace.*

➤ **Le nombre de personnes en situation de handicap augmente d'année en année mais sa croissance se stabilise**

255 personnes en situation de handicap ont une pratique musicale régulière en milieu ordinaire cette année. C'est 37 personnes de plus que l'an dernier, soit une augmentation de près de 17%. Cette augmentation correspond en fait au nombre de personnes orientées par l'association MESH dans le cadre de son service d'Orientation Musicale. Pour autant, ce chiffre ne comprend pas que des personnes accompagnées par l'association MESH. Certains élèves ont arrêté leur pratique durant l'année et d'autres se sont inscrits en cours d'année, sans pour autant passer par l'association MESH. *L'idéal étant que les futurs élèves handicapés n'aient plus à passer par les services de l'association pour s'inscrire en établissement ou en pratique musicale près de chez eux.*

➤ **Le profil des élèves handicapés évolue**

Le profil des élèves handicapés évolue en effet au même rythme que le profil général des élèves d'établissements à vocation musicale. Ceux-ci seront plus jeunes en structures agréées, un peu moins jeunes en moyenne en structures municipales et associatives. Quand aux pratiques amateurs sur le Val d'Oise, elles concernent essentiellement les adultes. Cette année encore, le handicap majoritairement représenté est la déficience mentale. C'est aussi le handicap le plus courant dans notre société. *A noter aussi une augmentation du nombre de personnes déficientes sensorielles et des personnes poly ou pluri handicapées.*

➤ **Le cadre d'accueil, les formules et parcours musicaux sont de plus en plus adaptés**

La notion d'adaptation pédagogique à la personne handicapée est davantage prise en compte. Les cursus sont souvent allégés (ex : pratique instrumentale simple, pas d'examens, pas de solfège) et/ou rallongés en fonction des capacités et progrès de l'élève. Les enseignements et pratiques proposées et/choisies sont de plus en plus variées, laissant à l'élève un choix plus large d'apprentissages et de perspectives artistiques. *De plus en plus d'élèves ont choisi d'avoir une deuxième pratique musicale au sein de la même structure. Cette décision indique l'épanouissement, le bien être de l'élève au sein de son établissement, de son cours et de sa ou ses pratiques musicales.*

➤ **L'application du droit à la compensation : une réelle problématique**

Le droit à la compensation est bien compris par les différentes structures interrogées. Pour autant, personne ne sait exactement qui doit l'appliquer : la communauté d'agglomération, la municipalité, le conseil d'administration, ou la Maison Départementale des Personnes Handicapées ? *Dans l'attente de voir les solutions se préciser, chacun porte la demande à son supérieur et tente de la traiter en interne, au « cas par cas ».*

➤ **La question de la formation à l'accueil des publics en situation de handicap reste une difficulté.**

Un certain nombre de directeurs et responsables d'établissements, d'enseignants, de chefs de chœurs et d'orchestre voudraient pouvoir approfondir leur démarche vis-à-vis des publics handicapés. Pour ce faire, ils souhaiteraient avoir recours à une formation. Certaines ont pu localement faire passer cette démarche dans le cadre de la formation professionnelle. Mais dans la plupart des cas, les structures portent seules les frais de formation et éprouvent de nombreuses difficultés à libérer leur enseignant le temps nécessaire. Beaucoup renoncent, faute de fonds suffisants, faute de temps. *L'accueil de publics en situation de handicap ne nécessite pas forcément une formation. Mais dans certains cas, celle-ci peut s'avérer utile.*



PORTRAIT

Chante, la Vie Chante

Même si Sophie Boueilh connaît plus les chanteurs de la nouvelle génération que Michel Fugain, voilà une jeune fille qui donne de la voix...

Sophie, 14 ans et demi, est atteinte d'une forme de trisomie rare « *qui lui fait faire les choses un peu plus lentement que les autres mais tout aussi bien* ».

Comme beaucoup d'autres jeunes filles de son âge, elle aime passer en boucle les disques de ses chanteurs et chanteuses préférées, au panthéon desquels on retrouve Olivia Ruiz et Grégory Lemarchal.

Intégrée en UPI⁵ dans un collège privé de Pontoise, elle pratiquait la danse et le chant choral jusqu'à l'année dernière : « Sophie avait besoin d'avoir une activité quelle qu'elle soit, raconte son père. La danse et la chorale, ça faisait un peu beaucoup. On lui a demandé de choisir. »

Et la jeune fille choisit de poursuivre le chant d'ensemble, motivée par ses idoles et sans doute par une famille mélomane dont un papa ancien choriste.

« La chorale de Pontoise où Sophie était jusqu'à présent l'a très bien accueillie mais cela faisait loin pour nous qui habitons Saint Brice sous Forêt. C'est par une mère d'élève intégré dans vos ateliers que j'ai pris connaissance de MESH. Il y a eu aussi cet article paru dans la gazette municipale. »

Le premier rendez-vous entre la famille Boueilh et la responsable du service d'orientation de MESH a eu lieu en février. « Sophie a donc attaqué le dernier trimestre à l'école de musique de Saint Brice. C'est pourquoi elle est à la fois dans deux groupes. Ceux de son âge étant déjà fort avancés, elle suit en parallèle le groupe des sept-huit ans. »

« Mais pour l'année prochaine, tu retournes avec les jeunes de ton âge ? »

La petite voix qui répondait par oui, ou par non, sans doute intimidée par le magnétophone, se fait cette fois entendre : « Je sais pas si je vais continuer... J'ai envie de changer d'instrument mais j'ai pas encore d'idée. Ce qui est sur, c'est que j'aimerais continuer à aller à l'école de musique. »

« C'est vrai qu'on ne lui impose pas de poursuivre ; elle fait ses choix parce que ses cours doivent rester un moment de plaisir. » répond monsieur Boueilh.

Encore une année au collège et la famille de Sophie devra trouver une solution. Rares sont en effet les établissements scolaires non spécialisés qui acceptent d'accueillir les élèves handicapés de plus de 16 ans.

« Elle va faire des stages auprès de personnes âgées dès l'année prochaine. Nous aimerions trouver un établissement qui propose à la fois enseignement et pratique. Mais c'est la galère. En France ça bouge mais par rapport aux pays nordiques où les enfants sont pris en charge dès la maternelle, ici, c'est toujours aux parents de se débrouiller. Il y a quand même des associations qui nous aident beaucoup comme l'UNAPEI⁶. »

Fan de la Star Academy et des Enfoirés « *parce qu'ils chantent ensemble* », elle restera intraitable sur La Nouvelle Star : elle « n'aime pas ». Des goûts bien affirmés donc pour cette jeune fille qui m'avoue avoir un peu pleuré à la fin du film *Les Choristes* dont elle connaît dialogues et chansons par cœur. Mais quand je lui réponds que je pleure tout le temps au cinéma, on se met à rire en se disant que l'émotivité, c'est bon pour la musique !

V.M

⁵ Les Unités pédagogiques d'intégration permettent aux enfants entre 11 et 16 ans d'intégrer les classes ordinaires en collège.

⁶ Union Nationale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Le contexte législatif

Deux textes de loi récents font du département, l'échelon territorial pertinent pour mener une politique de développement culturel en direction des publics handicapés.

<p style="text-align: center;">En matière de handicap La loi du 11 Février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »</p> <p>Ce texte refonde la politique publique en faveur des personnes handicapées. La dernière loi d'orientation en la matière datait de 1975.</p> <p>L'objectif est de garantir l'égalité des droits et des chances autour des principes clés d'accessibilité et de compensation.</p> <p>Concrètement, ces principes doivent être mis en place autour d'une instance centrale : la Maison Départementale du Handicap dont le but est de regrouper dans un seul et même lieu (guichet unique) l'ensemble des services publics pour les personnes handicapées pour « exercer une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ».</p> <p>Les personnes en situation de handicap sont amenées à s'y rendre afin de rédiger leur projet de vie. C'est sur la base de ce projet de vie que la MDPH attribuera à la personne les aides nécessaires au quotidien (allocations, aides humaines, matérielles...).</p>	<p style="text-align: center;">En matière d'enseignement artistique La loi du 13 Août 2004 « Loi de décentralisation relative aux libertés et responsabilités locales »</p> <p>Ce texte donne davantage de compétences aux conseils généraux en matière d'enseignement artistique. Chaque département doit adopter un schéma d'orientation pour l'accès aux enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Celui-ci doit être adopté par toutes les structures agréées par le département.</p> <p>Ce schéma doit « améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement ».</p> <p>Dans la définition d'un service public de la culture, d'autres textes donnent également des directives très claires et notamment la Charte de l'enseignement artistique du ministère de la culture (2001) qui rappelle les missions fondamentales des établissements d'enseignement artistique spécialisé :</p> <ul style="list-style-type: none">- la sensibilisation- la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles- l'innovation pédagogique- la réduction des inégalités sociales
---	--

Le nécessaire rapprochement des deux schémas départementaux d'orientations

Il semble qu'une véritable politique d'accès à la culture des personnes handicapées ne soit possible que si les deux schémas départementaux qui définiront l'application des deux lois sus-citées se prennent mutuellement en compte. Il est aussi indispensable que le schéma départemental du handicap définisse le rôle que peut jouer la MDPH dans l'accès à l'offre culturelle sur le département dans le cadre des parcours individualisés et donc des plans de compensation.

Cette année, l'association MESH a été invitée à l'élaboration du schéma val d'oisien de l'enseignement artistique. A cette occasion, des orientations concernant l'accueil des publics en situation de handicap ont été introduites. L'association MESH salue cette initiative.

Fiche des Ateliers de pratique musicale adaptée

Voici la liste des établissements d'enseignement musical du Val d'Oise ayant la possibilité d'accueillir les personnes handicapées les plus fragiles dans le cadre d'un atelier de pratique musicale adaptée.

ARGENTEUIL

Ecole Nationale de Musique

50 boulevard Héloïse

tel : 01 39 61 70 01

***Ateliers d'éveil musique et danse
Claridanse et Mirlidanse collectifs mixtes.***

CERGY

Centre Musical Municipal

Place des Linandes, Avenue du Nord

tel : 01 30 30 97 65

***Accueil de personnes handicapées dans le
cadre du projet d'accueil. Cours individuels
et collectifs proposés selon demande.***

CERGY-PONTOISE - MESH

CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional)

Parvis de la Préfecture

tel : 01 39 64 65 22

***Ateliers d'initiation à la musique, éveil et
percussion pour enfants et adultes en
situation de handicap. Animés par
l'association MESH.***

HERBLAY

Maison de la Jeunesse et de la Culture

5, chemin de Montigny

tel : 01 30 26 36 66

***Atelier d'éveil musical pour enfants et
adultes déficients mentaux.***

MAGNY EN VEXIN

Centre d'Animation/Ecole de Musique et de Danse

3, rue de l'école

tel : 01 34 67 14 17

Atelier d'éveil musical pour enfants handicapés.

MONTMORENCY-MESH

Conservatoire de Musique et de Danse Agréée

23, rue du temple

tel : 01 39 64 65 22

***Ateliers d'initiation à la musique, éveil et
percussion pour enfants et adultes en situation
de handicap. Animés par l'association MESH***

SARCELLES

Ecole Municipale de Musique Agréée de Sarcelles

2, av. Paul Langevin

tel : 01 39 90 14 94

***Classe adaptée pour les élèves ayant des
difficultés d'apprentissage. Accueil en cours
individuels et collectifs.***

D'autres écoles de musique accueillent des personnes en situation de handicap dans leurs cours individuels ou collectifs. Pour savoir quelle est la plus proche de chez vous, contactez MESH au 01 39 64 65 22

Fiche accessibilité

Voici la liste des établissements d'enseignement musical du Val d'Oise disposant d'un équipement permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder au bâtiment.

ARNOUVILLE LES GONESSE

Conservatoire de musique et de danse
15, rue Robert Schumann
95400 Arnouville-les-Gonesse
Tel : 01 34 45 97 12

AUVERS SUR OISE

Ecole municipale de musique
26 rue Montcel
95430 Auvers-sur-Oise
Tel : 01 30 36 85 99

BEZONS

Ecole municipale de musique et de danse
François Doerflinger - 26, rue Maurice Berteaux
95870 Bezons
Tel : 01 39 61 21 06

CERGY

Conservatoire à rayonnement régional
Parvis de la préfecture – BP 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
Tel : 01 34 41 42 53

ENGHIEN LES BAINS

Ecole municipale de musique - Centre des arts
12-16 rue de la Libération
95880 Enghien-les-Bains
Tel : 01 39 64 11 67

ERAGNY

Centre d'activités musicales
Maison d'Eragny- Place de la Challe
95610 Eragny
Tel : 01 30 32 90 40

FRANCONVILLE

Ecole municipale de musique, d'art et de danse agréée - 2 rue d'Ermont
95130 Franconville
Tel : 01 39 32 68 43

HERBLAY

Maison des Jeunes et de la Culture
5 Chemin de Montigny
95220 Herblay
Tel : 01 34 66 86 60

LE PLESSIS BOUCHARD

Ecole municipale des arts et de la musique
Centre culturel Jacques Templier
5bis rue Pierre Brossolette
95130 Le Plessis Bouchard
Tel : 01 34 13 35 44

L'ISLE ADAM

Centre musical - Espace culturel Michel Poniatowski
1 chemin Pierre Terver
95290 L'Isle Adam
Tel : 01 34 08 55 55

MENUCOURT

Conservatoire de musique
33 ter allée du Vexin
95180 Menucourt
Tel : 01 34 42 59 64

MONTIGNY LES CORMEILLES

Ecole municipale de musique
14, rue Fortuné Charlot
95370 Montigny les Cormeilles
Tel : 01 30 26 30 55

MONTMORENCY

Maison des Loisirs et de la Culture
6 avenue de Domont
95160 Montmorency
Tel : 01 39 89 50 60

OSNY

Ecole municipale de musique
Parc du Château de Grouchy
Rue William Torney
95520 Osny
Tel : 01 30 38 45 45

ROISSY EN FRANCE

Ecole municipale de musique
Centre Culturel l'Orangerie - Allée des Vergers
95700 Roissy en France
Tel : 01 34 29 48 59

SAINT PRIX

Ecole de musique Christiane Rolland
17bis rue Victor Hugo
95390 Saint Prix
Tel : 01 34 27 90 83

TAVERNY

Conservatoire municipal de Musique
44 rue de Montmorency
95150 Taverny
01 39 60 16 53

VAUREAL

Ecole Municipale de Musique
55/59 avenue Simone Signoret
95490 Vauréal
Tel : 01 34 66 86 60

VILLIERS LE BEL

Maison de Quartier Camille Claudel
32 bis avenue du 8 mai 1945
95400 Villiers le Bel
Tel : 01 39 90 00 10

Présidente

Anne Bustarret

**Direction artistique et
pédagogique**

Magali Viallefond
m.viallefond@mesh.asso.fr

Administration

Adeline de Lépinay
a.delepinay@mesh.asso.fr

**Chargée du Réseau Musique et
Handicap Val d'Oise**

Catherine Crespi
c.crespi@mesh.asso.fr

**Chargée de la communication et
des projets extra départementaux**

Violaine Magnien
v.magnien@mesh.asso.fr

Référents pédagogiques

Gaël Payet et Hélène Sauvat
g.payet@mesh.asso.fr
h.sauvat@mesh.asso.fr

MESH

Musique et Situation de Handicap
23 rue du temple
95160 Montmorency
01 39 64 65 22
www.mesh.asso.fr

